Archives municipales de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Nouvelles / n°2

octobre 2019

ACTUALITES

Exposition : *Lecture en balade*

Rappelons qu'elle est installée dans le hall de la Mairie jusqu'au 23 octobre prochain.
Si le contenu de cette exposition vous a intéressé, il vous est possible d'aller jusqu'à Pierrelatte (hall d'honneur de la Mairie) pour voir une exposition produite sur le même principe, mais avec des documents pierrelattins bien sûr.

Discours du maire,1922
AmSP:98Fi403

L'exposition de Saint-Paul sera à nouveau présentée, toujours dans le hall, du 28 novembre au 11 décembre, en liaison avec la Médiathèque et la lecture d'archives par le Cercle de lecture sur le thème *se déplacer en tricastin : du godillot à la loco* le 29 novembre 2019.
D'autres prolongements moins virtuels des textes de *lecture en balade*, sont envisagés.
(à suivre)

Exposition de tableaux de Gérard Solier

Peintre amateur et autodidacte, cet ancien professeur des écoles descend de notables tricastins, d'où le choix d'exposer à Saint-Paul. Quelques éclairages « généalogiques » introduiront la présentation d'une vingtaine de ses tableaux. Ces éclairages seront extraits du fonds d'archives donné par Gérard Solier aux Archives municipales (cote : 43Z).
Mais nous aurons l'occasion de reparler de cette exposition qui se tiendra dans le hall de la Mairie du 28 février au 31 mars 2020.

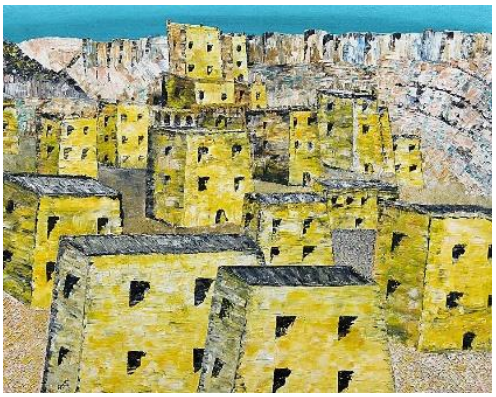

Village de l'Atlas, 2010

Archives

Fonds de la famille de Bimard

Aimablement mises à disposition à fin de numérisation par les Archives municipales et des membres de la Société d'Archéologie sans lesquels cette opération n'aurait pu se faire, elles sont sur le point d'être rendues aux propriétaires.
Un deuxième lot, devrait nous être prêté pour un traitement similaire.
Le fonds numérisé est majoritairement constitué de documents des XVIIe et XVIIIe siècles. Il constitue un complément historique particulièrement intéressant. Ce fonds est coté en 42Z, les images numériques produites sont répertoriées sous la cote 111Fi.

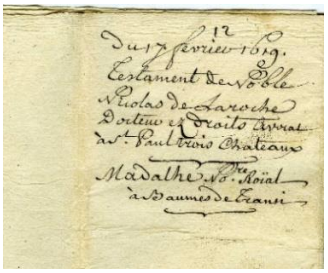

Un autre fonds conservé aux Archives municipales est issu de la famille de Bimard.
Sous la cote 35Z, sont conservés et consultables des originaux papier allant de 1846 à 1872, constituant un ensemble de documents en rapport avec l'exploitation industrielle des carrières dites de Sainte-Juste. Le promoteur en fut le baron du Bord dont la fille épousa un membre de la famille de Bimard.

LE DOCUMENT

Actualité oblige (et cela pourrait perdurer), c'est un document présenté dans l'exposition *Lecture en balade* qui vous est proposé, toujours illustrant la période de la Révolution ou ses suites proches.

Eglise de Saint-Paul, 1817 : *porter sa chaise*

Les changements révolutionnaires ont aussi porté sur la façon de s'asseoir dans l'église. En 1817, le droit acquis de venir avec sa propre chaise et de s'installer où bon lui semble a du plomb dans l'aile. Les motivations sont certainement surtout pécuniaires. Mais la tranquillité publique est menacée et le maire en appelle au Préfet.

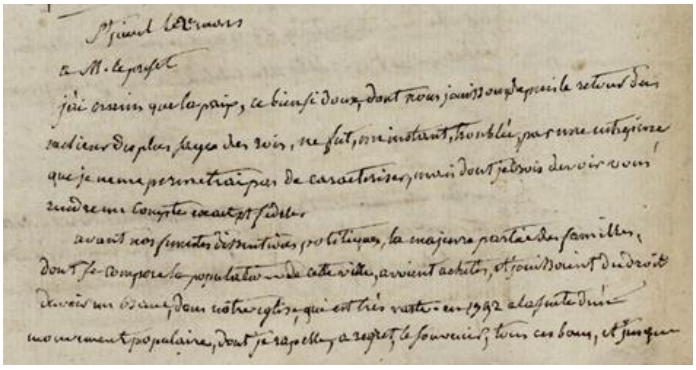

Saint paul le 2e mars
a M. le prefet
j'ai crains que la paix, ce bien si doux, dont nous jouissons depuis le retour …
… des plus sages des rois, ne fut, un instant troublée, par une entreprise
que je ne me permetrai pas de caracteriser, mais dont je crois devoir vous
rendre un compte exact et fidele

avant nos funestes dissentions politiques, la majeure partie des familles
dont se compose la population de cette ville, avoient acheté, et jouissoient du droit
davoir un banc, dans notre eglise, qui est rès vaste. En 1792 a la suite d'un
mouvement populaire, dont je rappelle, a regret, le souvenir, tous ces bans, et jusque
aux estales destinées a messieurs du chapitre, furent enlevés, brisé, brules publiquement,
dès lors, chaque particulier, jouit du droit de porter sa chaise, et d'ocuper gratuitement
ayant excité quelques murmures, et le mecontentements ; notre sage pasteur, amis
de l'ordre et de la tranquilité, crut devoir suspendre, l'execution de ce projet, et sa conduite
fut aprouvée par toutes les persones bien intentionées
notre estimable pasteur, paya a la nature, le tribut que nous lui devons tous, et
son frere, non moins recomandable, lui succedan quelques tems avant l'ouverture de
la mission, que nous venons d'avoir, messieurs les marguiliers, acheterent une centaine
de chaises et se proposerent, sans consulter le public, de forcer les fideles, a les occuper,
en exigeant d'eux une legere retribution. Cette mesure ayant excité quelques
mecontentements, ils suspendirent, a leur tour, l'execution de leurs projets. J'aprouve
leur zele, sans doute, mais, il m'est permis, ce me semble, de condamner leur
derniere entreprise, et sur tout dans les circonstances calamiteuses, où nous nous
trouvons. J'apris hier matin, par la voye publique et par des reclamations
particulieres, qui me furent adressées, que messieurs les marguiliers, dont la pureté
des intentions n'est pas douteuse, s'etoient, cependant, permis, d'enlever toutes les
chaises, apartenant aux particuliers, et de les enfermer, sous clé, dans la chapelle
dite des homes, qui tient a la cathedrale, dans l'intention de forcer les fideles, a
se servir de leurs chaises. Je fus instruit deplus, qu'ils avoient ordoné, a un
espece de suisse, qu'ils se sont donés, de rester, ce matin, a la porte de l'eglise, et
de n'y laisser entre que ceux, qui, portant leur chaise, où prenant des leurs,
se soumetroient a payer la retribution fixée arbitrairement par eux.
Alarmés, par les clameurs et le mecontentement general, et craignant pour
notre tranquilité, voulant aussi, prevenir toute rixe scandaleuse, ; je me
transportai a l'eglise ; fit apeler le marguilier chargé de la clé de la chapelle
dans laquelle on avoit jugé a propos d'enfermer toutes les chaises, et le priai de
l'ouvrir ; et après quelques dificultés de sa part, peut etre, un peu trop vite, il ouvrit,
enfin et je fis remetre, les bancs et chaises dans le meme ordre, où elles etoient
auparavant, et j'invitai le marguilier a laisser les choses telles quelles sont
jusqu'à ce que, vous en ayés autremant ordoné. Je vous prie, M. le prefet, de vouloir
bien prendre en consideration cette afaire, peut etre, plus importante qu'on ne
pense, et a laquelle notre tranquilité est atachée. Comptés aussi, sur mon
zele et sur mon empressement, a seconder vos vues bienfaisantes

Nef de l'Eglise, sd
AmSP :14Fi45

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Adresse postale
Hôtel de ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux - Archives municipales
place Castellane - 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux - CS 30144

Adresse topographique de la salle de consultation
Hôtel de ville - L'entrée est celle réservée aux
services administratifs

Téléphone :
04-75-96-95-16
Messagerie :
archives@mairie-sp3c.fr

Jours d'ouverture au public :
Les mercredis, jeudis et vendredis de 14 h 00 à 17 h 00.
Il est possible de prendre rendez-vous pour les
mardis matin, jeudis et vendredis matin.
Il est préférable de nous contacter préalablement dans tous les cas.